



----- REGLEMENT -----

Article 1 – Organisation

La « Gravel Châtel Chablais Léman Race » est une épreuve cyclosportive sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et organisée par Chablais Léman Sport Organisation qui se déroulera le Samedi 10 juillet 2021.

Un parcours avec mesure du temps individuel des participants sera proposé au départ et à l'arrivée de Pré-la-Joux, Châtel (Haute-Savoie).

Article 2 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous, aux licenciés et non licenciés cyclistes et cyclosportifs âgé(e)s de 16 ans dans l'année et plus (nés avant le 01/01/2005)*.

**Les participants mineurs (16 ans dans l'année et plus) doivent fournir une autorisation parentale le jour de l'épreuve... Un modèle vierge d'autorisation se trouve en ligne.*

- Les licenciés FFC, UFOLEP, FSGT, FF Handisport FFTri uniquement devront fournir la photocopie de leur licence 2021 lors de l'inscription, parfaitement lisible.
- Les licenciés FFCT, FFC Pass'Loisirs, Service, Encadrement, Arbitre devront fournir la photocopie d'un certificat médical lors de l'inscription indiquant la non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de la course. Le certificat devra être parfaitement lisible daté, signé de médecin avec son cachet.
- Les participants étrangers, licenciés ou non, devront fournir un certificat médical en français uniquement (ou original + 1 version traduite en

français) indiquant la non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de la course.

Un modèle vierge de certificat médical se trouve en ligne. Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

Pour participer à l'épreuve, tout participant reconnaît :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve
- Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...)
- Faire preuve de respect des propriétés privées que le parcours leur fait traverser.
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté
- Respecter l'équipement obligatoire

Les participants concourent à titre individuel. L'organisateur se réserve le droit de limiter sans préavis le nombre de participants.

Article 3 – Parcours & Horaires

Article 3a – Parcours

- Départ fictif à 9h de Pré-la-Joux, Châtel (Haute-Savoie). Arrivée au même endroit.

Les participants seront appelés 15 minutes avant le départ sur la ligne pour un rappel des consignes. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps aux enregistrements, au briefing, et au départ de l'épreuve.

Les routes seront ouvertes à la circulation, les coureurs doivent obligatoirement respecter scrupuleusement le code de la route, rouler à droite, adapter leur vitesse. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route.

Le tracé GPX définitif sera envoyé la semaine de l'épreuve.

Le parcours est défini sous réserve d'autorisation préfectorale et peut être modifié par l'organisateur en cas de nécessité.

Les parcours et horaires détaillées sont disponibles sur le site internet www.chatelchablaislemanrace.com

Article 3b – Délais

Des barrières horaires seront mises en place :

- Arrivée de tous les concurrents avant 15h Pré-la-Joux, Châtel (Haute-Savoie)

En dehors des barrières horaires, le véhicule balais retirera les dossards des participants et les doublera. Les participants se trouveront alors en conditions réelles de circulation (absence de signaleurs mais maintien des flèches de signalisation).

Article 3c – Douches & Repas :

Les sanitaires et douches (hommes et femmes distincts) ainsi que l'espace restauration se situeront sur le village départ / arrivée de l'épreuve à Pré-la-Joux, Châtel. Chaque participant recevra, au moment du retrait de son dossard, son ticket individuel pour le repas. Des tickets supplémentaires pourront être achetés au point accueil du village ou au retrait du dossard.

Article 4 – Équipement obligatoire

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Article 4a – Vélo

Usage uniquement du vélo de gravel /CX équipé d'un cintre de route. Un départ différé de quelques minutes sera proposé pour les participants équipés d'un VTT ou Ebike.

Les VTC, monocycle, vélo couché, vélo de contre la montre, vélo à pignon fixe, vélo pliant, handbike, vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires sont interdits.

Les vélos électriques sont autorisés (mode randonnée, sans classification).

Article 4b – Équipement

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs listés ci-dessous, ainsi qu'avec le casque rigide sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve (obligatoire). En l'absence du casque au départ, le concurrent ne pourra prendre le départ de l'épreuve (retrait du dossard). En l'absence du casque en cours d'épreuve, le concurrent peut être exclu.

Le port des équipements listés ci-dessous est recommandé pendant toute la durée de l'épreuve y compris pendant le départ fictif :

- Le port du casque à coque rigide (normes CE), homologué avec la jugulaire attachée. OBLIGATOIRE. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque.
- Une pompe à vélo, une chambre à air de rechange ou une bombe anti-crevaisin, si le vélo n'est pas équipé de tubeless
- Une paire de gants
- 50cl d'eau au minimum au départ de l'épreuve
- Un téléphone mobile allumé, en pleine charge et équipé d'un dispositif GPS
- La trace GPX sur l'ordinateur des participants (compteur)

En cas de non-respect du port du matériel recommandé, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. Un parc à vélos sera installé à proximité de la salle repas à Pré-la-Joux, Châtel). Les participants

reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Le port du maillot de la course offert à chaque participant est obligatoire. Les participants ne portant pas le maillot ne participeront pas au tirage au sort (règlement spécifique au tirage au sort disponible sur le site de l'épreuve).

Article 5 – Inscription

Inscription ouverte EN LIGNE à partir du 01 décembre 2020 au vendredi 9 juillet 2021, 23h59. Les inscriptions sont réalisées de manière exclusive par cette voie digitale également sur place la veille ou le jour de l'épreuve pour des raisons sanitaires et environnementales (Horaires dans l'Article 6).

Les tarifs sont évolutifs en fonction de la date d'inscription.

Du 19/12/20 au 01/05/21	55€
A partir du 01/05/21	65€

Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif.

L'organisateur est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

Toute inscription est ferme et définitive. Il est interdit de donner ou revendre son dossard.

A l'exception d'une impossibilité médicale ou d'une force majeure justifiée par un certificat avant le 09/07/2021, aucun remboursement ne sera effectué de la part de l'organisateur.

Le coût de l'inscription comprend :

- La participation à l'épreuve via une puce et plaque numérotée,
- 1 maillot collector
- 1 pack de bienvenue,
- Ravitaillement(s) solide et liquide sur le parcours

- Assistance médicale (en course et sur le village) et technique (sur le village)* *en complément des moyens de secours conventionnels et publics. Les autres frais des soins médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement, restent à la charge des participants.*
- 1 médaille et diplôme pour les finishers
- Assistance mécanique la veille et le jour de la course
- Sécurité en course par des motos (50), voitures (10) et bénévoles (150)
- Accès gratuit sur la zone d'exposition du village
- Parking véhicules à proximité du départ/arrivée
- Parc vélo à l'arrivée
- Accès aux douches et toilettes
- Un repas d'après course
- Participation au tirage au sort (sous respect du règlement spécifique de celui-ci, disponible sur le site internet de l'épreuve).

Article 6- Dossards

Les dossards seront à retirer le vendredi 09 juillet de 15h à 19h ou le samedi 10 juillet de 7h45 à 8h45 à Pré-la-Joux, Châtel (Haute-Savoie).

Vous devrez vous munir de la confirmation de votre inscription ainsi que de votre pièce d'identité ou licence. Les puces de chronométrage seront à fixer à l'avant du vélo. Les personnes n'ayant pas validées leur inscription (certificat médical...) devront présenter les pièces justificatives à la permanence.

Les dossards sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription.

L'organisateur se réserve le droit d'émettre des dossards prioritaires. Une demande peut être adressée à contact@chatelchablaislemanrace.com

Article 7- Catégories, récompenses et dotation

Les 3 premiers des classements scratchs hommes et femmes seront récompensés ainsi que la première femme VTT et le premier homme VTT. L'heure de la remise des prix sera communiquée ultérieurement sur le site internet de l'épreuve et annoncée au micro du speaker le jour de l'épreuve. La remise des récompenses se déroulera le jour même de l'épreuve. Les récompenses sont distribuées par les partenaires aux lauréats. Aucun lot ne pourra être ni

échangé, ni remboursé, ni envoyé. Aucune récompense ne sera effectuée en espèces.

La catégorie handisport fera aussi l'objet d'une récompense précisée ultérieurement selon les inscriptions.

Un tirage au sort exceptionnel (valeur communiquée ultérieurement) aura lieu le dimanche 11 juillet après les épreuves routes « cyclosportives ». Les lots seront remis exclusivement aux personnes présentes et ayant portées le maillot offert durant l'épreuve. Tirage au sort soumis à un règlement spécifique déposé et un contrôle d'huissier. Dotation et règlement à consulter sur le site internet de l'épreuve.

Article 8- Points particuliers durant l'épreuve

8a – Voitures suiveuses

Les véhicules (voitures, motos, quads...) suiveurs sont interdites.

Un véhicule balais circulera en fin d'épreuve (pour chaque parcours) et pourra assurer le rapatriement des concurrents, victimes d'incidents mécaniques majeurs.

Chaque concurrent doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation minimum.

8b – Ravitaillements

Un ravitaillement sera organisé sur le parcours. Il sera indiqué sur les cartes et profils des parcours et rappelé aux participants au départ de l'épreuve.

Les concurrents peuvent être ravitaillés par leurs accompagnateurs sur d'autres points du parcours sous réserve que le ravitaillement soit réalisé par un piéton, à droite de la route, et qu'il ne nuise pas à la sécurité de l'épreuve et des autres participants.

Le ravitaillement d'un participant depuis un véhicule en mouvement est interdit et entraîne la mise hors course immédiate du participant.

8b – Comportement écoresponsable

Vous allez traverser des paysages magnifiques, et, comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter vos déchets (bidons, papiers barres énergétiques, plastiques etc.).

Sur chaque ravitaillement, au départ et à l'arrivée, vous aurez des bacs de tris sélectifs, pour vos déchets. L'organisation se réserve d'exclure sur le champ les

participants jetant leurs déchets au bord de la route et ne respectant pas ces consignes. Les personnes mises hors course se verront retirer du tirage au sort.

8c – Comportement « fair-play »

Les concurrent(e)s ne respectant par l'esprit sportif et « fair-play » de l'épreuve, surpris en situation de fraude (sas non respecté, départ anticipé, itinéraire non respecté, utilisation ou assistance de véhicules, etc), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable voire dangereuse (tenue de propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route, etc) seront sanctionnés selon le cas : pénalités en temps de 5 minutes à 2 heures, déclassement et jusqu'à l'exclusion de l'épreuve, voire des épreuves suivantes.

Article 9 – Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle accident : Il appartient aux participants de se garantir au moment de leur inscription.

Dommage et responsabilité matérielle : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol, il incombe à chacun de se garantir.

Article 10- Conditions exceptionnelles et annulation

L'inscription est ferme et définitive.

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales de Vente (parcours, horaires de départ et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve...) ainsi que le Règlement de l'épreuve.

En cas de force majeure indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou

de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve
- D'arrêter l'épreuve
- D'annuler l'épreuve

En cas de modification, l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse qu'ils ont renseignée sur le bulletin d'inscription. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'évènement.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. Aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisateur se garde le droit de communiquer au participant des conditions de report de l'inscription. L'annonce en sera faite par voie électronique à l'adresse communiquée par le participant, sur le site internet de l'épreuve, ou le jour de celle-ci, par micro, voie d'affichage sur les points accueils et enregistrement.

En cas de non-participation pour raisons graves : accident, maladie, incapacité totale, ... le remboursement de l'inscription sera effectué uniquement sur demande écrite et justifiée (certificat médical) avant le vendredi 09 juillet (cachet de la poste faisant foi).

Article 11- Droit à l'image

Par son inscription, le participant autorise l'organisateur, ses partenaires, les médias à utiliser les photos sur lequel il pourrait apparaître lors de la journée de l'évènement. L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Article 12 - Données personnelles

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de la manifestation « Châtel Chablais Léman Race ». Chablais Léman Sport Organisation, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : Monsieur le président Sébastien MEDAN, Chemin de la Forêt, 74200 Thonon-les-Bains.

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 11 Juillet 2021.

Article 13 - Antidopage

La « Gravel Châtel Chablais Léman Race » est sous l'égide de la FFC, donc des contrôles anti-dopage pourront avoir lieu le jour de l'épreuve.

Article 14 - Validation du règlement

L'inscription à la « Gravel Châtel Chablais Léman Race » implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement (14 articles) ainsi que de l'éthique de l'évènement et de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.

Contact

contact@chatelchablaislemanrace.com

www.chatelchablaislemanrace.com

